

42

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 85401421.4

51 Int. Cl.⁴: **A 45 D 26/00**

22 Date de dépôt: 12.07.85

30 Priorité: 27.07.84 FR 8411949

43 Date de publication de la demande:
29.01.86 Bulletin 86/5

84 Etats contractants désignés:
DE GB IT NL

71 Demandeur: **Guillon, Robert Henri**
18 Avenue du Général Leclerc
F-92260 Fontenay aux Roses(FR)

71 Demandeur: **Guillon, Aline Sonia**
17, rue Letellier
F-75015 Paris(FR)

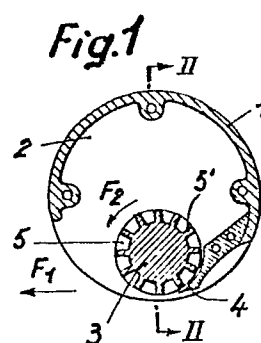
72 Inventeur: **Guillon, Robert Henri**
18 Avenue du Général Leclerc
F-92260 Fontenay aux Roses(FR)

72 Inventeur: **Guillon, Aline Sonia**
17, rue Letellier
F-75015 Paris(FR)

74 Mandataire: **Vander-Heym, Roger**
172 Boulevard Voltaire
F-75011 Paris(FR)

54 **Appareil pour pratiquer l'épilation.**

57 Appareil pour pratiquer l'épilation comportant un tambour (3) rainuré et rotatif contre la partie inférieure duquel est appliqué un peigne souple (4); les rainures du tambour (3) s'étendent obliquement par rapport à son axe de rotation; la rotation du tambour (3) est commandée par le déplacement de roues (6) latérales contre la peau à épiler.



La présente invention est relative à un appareil pour pratiquer l'épilation.

En l'état actuel de la technique, quatre moyens principaux sont mis en oeuvre pour enlever les poils superflus, notamment sur les jambes, à savoir : la crème dépilatoire, le rasage, la pince à épiler et la cire.

La crème dépilatoire et le rasage (qu'il soit mécanique ou électrique) sont des procédés très rapides mais le poil est sectionné à sa base sans que la racine soit extraite, ce qui favorise la repousse rapide des poils. De ce fait, la crème et le rasage pour être efficaces doivent être pratiqués tous les jours.

La pince à épiler et la cire (qu'elle soit chaude ou froide) sont des procédés fastidieux mais le poil se trouve arraché avec son bulbe, ce qui donne un bon résultat avec un effet durable (environ trois semaines).

La pince à épiler réclame une grande patience et ce procédé est généralement réservé au visage.

La cire chaude est principalement pratiquée en institut du fait de sa complexité d'emploi; de plus, elle dilate les vaisseaux et est donc déconseillée aux femmes ayant des problèmes de circulation sanguine.

La présente invention concerne un petit appareil mécanique qui arrache le poil avec son bulbe et ce, sur une grande surface. Il agit comme une multitude de pinces à épiler ce qui allie les avantages du rasoir (rapidité et simplicité d'emploi) et de la cire (efficacité "longue durée" parce que le poil est arraché avec son bulbe).

L'appareil se compose de deux éléments principaux :

un tambour rainuré ;

un peigne parallèle à l'axe du tambour en contact élastique avec la partie inférieure du tambour rainuré.

Selon un premier mode de réalisation, c'est le déplacement du tambour rainuré sur la peau à épiler qui provoque sa rotation.

Selon un deuxième mode de réalisation, c'est le déplacement de roues latérales sur la peau à épiler qui provoque la rotation du tambour, toujours en contact avec la peau, par l'entremise d'un

système multiplicateur qui augmente la vitesse dudit tambour.

Cette rotation plus rapide permet une plus grande douceur et une prise plus importante de poils.

5 Dans les deux cas, en déplaçant l'appareil sur la peau de façon continue, les poils pénètrent dans les rainures du tambour qui, par sa rotation, les plaque contre le peigne. Dans cette position, les poils sont fortement pincés entre le tambour et le peigne et sont arrachés au fur et à mesure de l'avancement de l'appareil.

10 L'invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif seulement, sur lesquels:

La figure 1 est une vue en coupe d'un appareil conforme à l'invention ;

15 La figure 2 est une vue en coupe effectuée selon la ligne II-II de la figure 1 ;

La figure 3 est une vue analogue à la figure 1 montrant une variante de réalisation ;

La figure 4 est la vue de gauche de la figure 3 ;

20 La figure 5 est une vue en perspective éclatée de l'appareil des figures 3 et 4 ;

Les figures 6, 7 et 8 sont des vues très schématiques, à grande échelle, montrant le fonctionnement de l'appareil.

25 En se reportant aux dessins et selon un premier mode de réalisation, on voit que l'appareil se compose essentiellement d'un boîtier 1, ouvert à sa partie inférieure, entre les flasques 2 duquel peut tourner un tambour 3 dont l'axe 3' est perpendiculaire auxdits flasques.

30 Le tambour 3 coopère avec un peigne 4, rendu solidaire du boîtier, qui s'applique élastiquement contre ledit tambour et épouse une partie de sa périphérie.

Le tambour 3 présente des rainures 5 s'étendant, de préférence, obliquement par rapport à son axe et ménageant, entre elles, des dents 5'.

35 En appliquant l'appareil contre la peau et en le déplaçant selon la flèche F1 on détermine la rotation du tambour 3, selon la flèche F2.

Dans ce cas, c'est le contact direct du tambour contre la

peau qui détermine sa rotation.

Selon un second mode de réalisation, la rotation du tambour 3 est obtenue en l'entraînant à l'aide de roues 6 comme montré sur les figures 3 à 5.

5 Selon ce mode de réalisation, chaque flasque 2 présente extérieurement un axe 7 de réception d'une roue 6 dont l'une, au moins, comporte une couronne à denture intérieure 8 en prise avec un pignon 9 claveté sur l'axe 10 du tambour 3.

10 En déplaçant l'appareil sur la peau par l'entremise de ses roues 6 on détermine la rotation du tambour 3 dans le même sens que celles-ci mais à plus grande vitesse.

15 Dans les deux modes de réalisation, le fonctionnement de l'appareil est le suivant : on déplace l'appareil sur la peau selon la flèche F1; durant ce déplacement un, ou des, poil P pénètre dans la rainure 5a (figure 6). En continuant la progression le poil est repoussé par la dent 5'a sous l'effet de la rotation du tambour contre la face interne du peigne 4.

20 Dans cette position, l'extrémité du poil P est fortement pincée entre la périphérie de la dent 5'a et le peigne 4 (figure 7).

En continuant de déplacer l'appareil selon la flèche F1 on détermine l'arrachage du poil considéré (figure 8).

25 Bien entendu, la présente invention ne se limite pas aux modes de réalisation décrits et représentés mais s'étend, au contraire, à toutes variantes de formes et dimensions.

REVENDICATIONS

1-Appareil pour pratiquer l'épilation comportant un tambour rainuré et rotatif à proximité de la périphérie duquel est disposée une sorte de peigne, caractérisé en ce que le peigne (4) est appliqué élastiquement contre le tambour (3) dont l'entraînement en rotation est obtenu par le déplacement de l'appareil sur la peau.

2-Appareil pour pratiquer l'épilation, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le tambour (3) est en contact avec la peau.

3-Appareil pour pratiquer l'épilation, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la rotation du tambour (3) est commandée par le déplacement, sur la peau à épiler, de roues (6) latérales avec interposition d'un système multiplicateur de la vitesse de rotation dudit tambour.

4-Appareil pour pratiquer l'épilation, selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le tambour (3) présente des rainures (5) s'étendant obliquement par rapport à son axe et dans lesquelles les poils peuvent pénétrer.

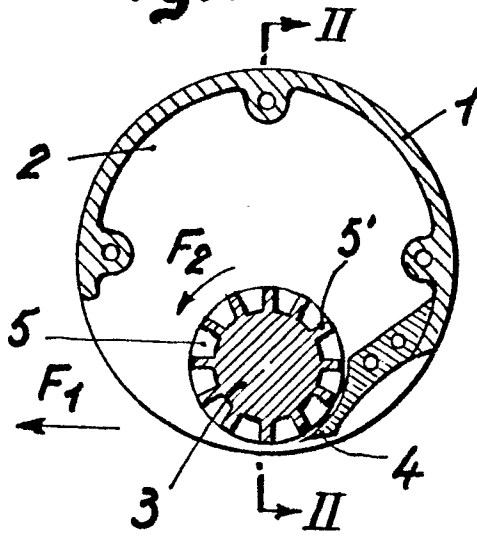
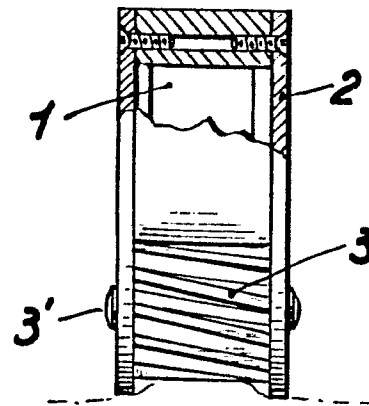
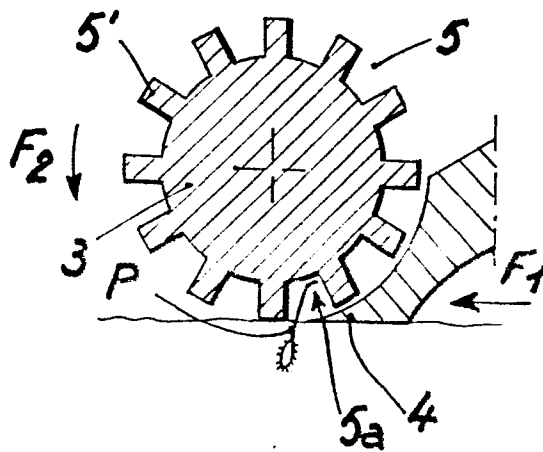
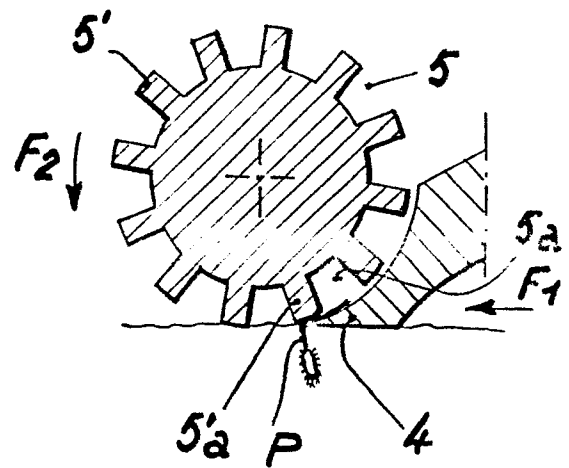
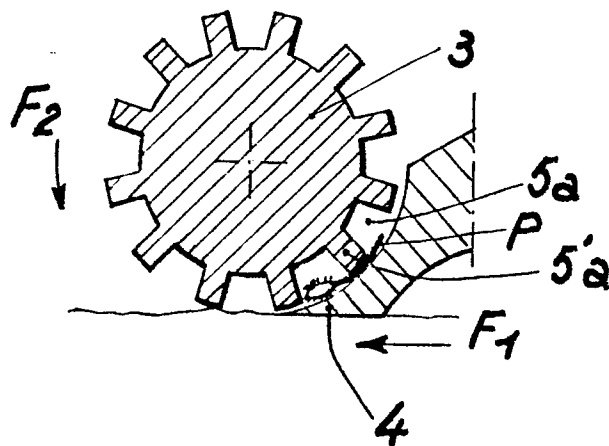
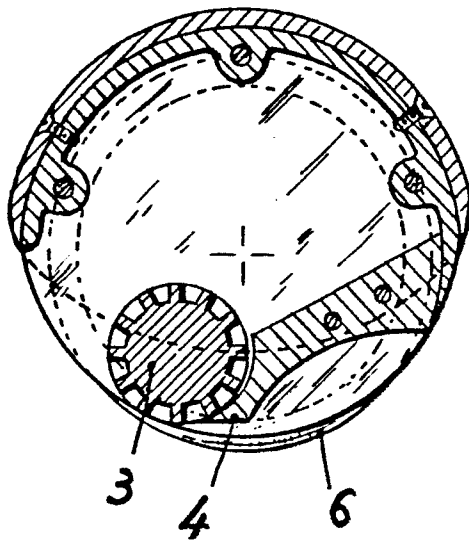
Fig.1**Fig.2****Fig.6****Fig.7****Fig.8**

Fig.3**Fig.4**